



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 01469

Numéro SIREN : 498 449 446

Nom ou dénomination : 3D IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2017 sous le numéro de dépôt 6010

Déposé au Greffe
le 12 MAI 2017
sous le N° 6010
RCS N° 07B1469

3D IMMO
Société à responsabilité limitée
au capital de 31 000 euros
Siège social : 1 impasse de l'Avelinier
44700 ORVAULT
498449446 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize,
Le 31 décembre,
A 14 heures 30,

Les associés de la société 3D IMMO, société à responsabilité limitée au capital de 31 000 euros, divisé en 3 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 1 impasse de l'Avelinier 44700 ORVAULT, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur David DENIAUD,
propriétaire de 1 550 parts sociales

Monsieur Marc DURAES,
propriétaire de 1 550 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc DURAES, gérant associé.

Le cabinet JPL AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre remise en main propre, est absent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Démission de Monsieur David DENIAUD de ses fonctions de cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

7D

ny

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur David DENIAUD de ses fonctions de cogérant notifiée par lettre remise en main propre à Monsieur Mars DURAES, le 30 juin 2016, à compter de ce jour, et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Monsieur Marc DURAES reste seul gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

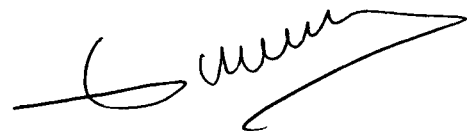
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Monsieur David DENIAUD

Monsieur Marc DURAES

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal strokes.A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping initial 'M' followed by a series of loops.